

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF 2020  
MATERIEL HAUTE PERFORMANCE**

**Dispositif n°3 : soutien aux plans d'optimisation de la performance des CREPS et toute personne publique menant une action dans le champ du sport.**

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

**IMPORTANT :**

Le dossier doit être transmis directement au siège de l'Agence nationale du Sport par courrier à 69-71 rue du Chevaleret 75013 Paris et par e-mail à ([agence-hp@agencedusport.fr](mailto:agence-hp@agencedusport.fr)).

**A. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

**1. Situation géographique où le matériel sera utilisé**

<b>Adresse de l'équipement :</b>	
<b>Commune</b> (lieu d'implantation de l'équipement)	
<b>Département</b> (intitulé et n°)	
<b>Région</b>	

**2. Identification du porteur de projet**

<b>Nom du porteur de projet</b>	
<b>Adresse du porteur de projet</b> (à laquelle doivent être adressées les correspondances)	
<b>Statut du porteur de projet</b>	
<b>Date de la délibération relative au projet</b>	
<b>N° SIRET</b>	

<b>3. Identité du représentant légal</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Qualité</b>	
<b>Adresse complète</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	

<b>4. Identité de la personne ressource auprès de laquelle les informations peuvent être vérifiées ou complétées</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Qualité</b>	
<b>Adresse complète</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	

## B. NATURE DE L'OPERATION

<b>1. Type d'équipements</b> (toute demande de subvention doit répondre au moins à l'un des critères d'éligibilité ci-dessous).	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Équipements sportifs nécessaires aux structures relevant du Programme d'Excellence des Projets de Performance Fédéraux conformément à l'instruction du 23 mai 2016</b> Si oui, commentaires :</li></ul>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Équipements sportifs au profit de la préparation des sportifs « médaillables » de l'Agence</b> Si oui, commentaires :</li></ul>		

## C. INFORMATIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES

(en euros HT pour les collectivités locales<sup>1</sup>, en euros TTC pour les associations)

	Montant
<b>1. Coût total de l'opération</b>	

	Montant
<b>2. Montant subventionnable</b> (dépenses éligibles)	

<b>3. Plan de financement du projet</b> (fournir une copie des décisions attributives déjà intervenues)	Montant
- Participation du porteur de projet (minimum 20% du montant subventionnable)	
- Autres participations (préciser)	
- <b>Montant de la demande de financement à l'Agence nationale du Sport</b> (≤ à 80 % du montant subventionnable, ne peut être inférieur à 10 000 €)	

## D. PIECES OBLIGATOIRES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION A FOURNIR PAR LE PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet souhaitant faire une demande de subvention devra fournir obligatoirement les documents suivants :

- La lettre du porteur de projet demandant une subvention à l'Agence ;
- Une note d'opportunité décrivant le matériel et **son intérêt pour le sport de haut niveau/haute performance** ;
- Une attestation de non acquisition du matériel ;
- Un devis estimatif détaillé du matériel à acquérir ;
- Une attestation sur l'honneur du représentant légal que les informations relatives à l'objet et au coût de la demande, approuvées par les instances statutaires, sont exactes et sincères.

NB 1 : Pour simplifier la procédure en cas d'obtention d'une subvention, il est recommandé de fournir un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

NB 2 : Les attestations peuvent faire l'objet d'un unique document.

---

<sup>1</sup> Sauf certaines collectivités d'outre-mer